

## HONORAIRES LIBRES

---

➤ **Négociation immobilière**

Ces honoraires peuvent être à la charge du vendeur (compris dans le prix), ou à la charge de l'acquéreur (en plus des frais d'acte).

Ils s'élèvent à 5 % HT du prix jusqu'à 100.000,00 € et à 3 % HT du prix au-delà. Ces tranches sont cumulatives.

*Ex : pour un bien de 100.000,00 €, l'honoraire de négociation est de :*

100.000,00 € x 5 % = 5.000,00 € HT

T.V.A. 20 % + 1.000,00 €

Soit : 6.000,00 € T.T.C.

*Ex : pour un bien de 200.000,00 €, l'honoraire de négociation est de :*

100.000,00 € x 5 % = 5.000,00 € HT

100.000,00 € x 3 % + 3.000,00 € HT

T.V.A. 20 % + 1.600,00 €

Soit : 9.600,00 € T.T.C.

➤ **Administration de biens**

DROITS DE RECETTE supportés par le propriétaire :

6 % HT + T.V.A. (20 %) soit 7,20 % T.T.C. des sommes encaissées.

Les loyers sont reversés mensuellement au propriétaire.

➤ **Rédaction d'une convention de quasi-usufruit, compte de répartition complexe**

1/2 de l'émolument de partage, avec un minimum de 1.800 € TTC

➤ **Evaluation immobilière avec rapport d'expertise** 240 € TTC

➤ **Rédaction de bail commercial**

1 mois de loyer hors charges + TVA avec minimum de 900 € TTC.

Maximum à convenir avec le notaire.

➤ **Rédaction d'une cession de fonds de commerce ou de droit au bail** 1.800 € TTC

➤ **Rédaction de statuts de sociétés** 950 € TTC

(en ce compris les démarches à effectuer auprès du greffe et du journal d'annonces légales)

➤ **Gestion de conflits ou litiges, gestion complexe de succession, règlement abondant de factures, établissement d'actes non tarifés, consultations juridiques écrites, recherches approfondies, démarches particulières n'entrant pas dans le champ d'application du tarif**

(devis adapté pour tout cas particulier ou situation exceptionnelle) 120 € TTC / heure

***Les notaires assurent gratuitement les consultations juridiques orales***

***données à l'occasion des rendez-vous.***